



## CTSD du 1<sup>er</sup> octobre 2015 Déclaration liminaire de la FSU

Ce CTSD est le dernier que présidera Mme l'Inspectrice d'Académie. Nous vous remercions Mme l'Inspectrice d'avoir contribué à ritualiser ce premier rendez-vous de l'année scolaire ainsi que pour votre écoute attentive lors de nos échanges depuis votre prise de fonction.

Depuis le 31 août, le ministère, par la voix de Mme la Ministre, répète à l'envi que tout va bien, voire même que cette rentrée est la meilleure depuis bien longtemps dans l'Éducation Nationale. Pourtant, de nombreux lycées reprennent dans des conditions difficiles à cause d'une inexplicable sous-évaluation des effectifs de seconde alors que l'évidence démographique ne pouvait échapper à personne. Pourtant une confusion des plus inquiétantes transpire des conditions dans lesquelles se met en place l'enseignement moral et civique à tous les niveaux d'enseignement, et de l'urgence dans laquelle sont préparés et proposés les nouveaux programmes scolaires. Pourtant, malgré la proximité de la rentrée et leur salaire en baisse constante depuis 2010, un enseignant en collège sur trois en Ardèche a fait grève pour exprimer son rejet de la réforme que le ministère tente toujours d'imposer.

Loin d'être minoritaire, ce rejet de la réforme du collège mérite d'être entendu et pris en compte bien mieux que notre hiérarchie ne le fait actuellement. La publication du décret le lendemain d'une grève très suivie, les déclarations réduisant l'expression des personnels à de simples caprices de privilégiés, les discours affirmant que les professeurs sont incapables d'évoluer ou de comprendre le contenu d'une simple réforme, sont autant d'occasion pour nous de nous sentir méprisés par notre ministre. Les enseignants sont des professionnels de l'éducation, cadres de la fonction publique d'état, s'engageant au quotidien pour la réussite de leurs élèves, pensant leurs pratiques, expérimentant partout quand les moyens de le faire leur sont donnés. Ils méritent d'être réellement consultés et entendus. Ils ne sont pas de simples exécutants. Ils doivent être considérés comme les partenaires privilégiés dans la nécessaire réflexion à mener pour rendre le second degré plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.

Malheureusement, cela n'est pas la voie dans laquelle s'engage le ministère. La publication récente des nouveaux projets de programmes des cycle 3 et 4 constitue un nouveau chapitre dans le déni de démocratie dont décidément notre ministre s'accommode. Quid du travail réalisé par le Conseil Supérieur des Programmes ? Quid de la consultation des personnels au printemps dernier ? Les nouveaux programmes sont pour certaines disciplines à l'opposé des projets soumis à consultation : c'est particulièrement vrai pour l'EPS où pourtant le taux de participation à la consultation a été l'un des plus forts avec des réponses plutôt favorables au projet présenté. Les nouveaux textes pour cette matière sont indigents, sans véritable contenu disciplinaire, sans référence culturelle. Ils préfigurent comment certaines disciplines risquent fort de devoir se contenter de contribuer au socle des connaissances et non plus d'en être constitutives, cela sous couvert de mettre l'accent sur des apprentissages supposés fondamentaux.

La crise du recrutement se fait de plus en plus visible. En cette rentrée, la suppression sur le département de cinq des six postes sur zones de remplacement en mathématiques en est l'expression la plus criante et n'annonce rien de bon quant aux capacités de remplacement pour l'année à venir. Tant que les conditions de travail des enseignants ne verront pas d'amélioration et que leur salaire ne sera pas largement revalorisé, cette crise ne trouvera pas d'issue favorable tant pour les personnels que pour les élèves et leurs familles. Si le PPCR propose quelques petites avancées pour certaines catégories de fonctionnaires, il ne pallie en aucune façon les restrictions drastiques de ces dernières années en partie à l'origine de la dépréciation du métier d'enseignant.

Par ailleurs la difficulté à trouver des candidats dans certaines matières ne doit pas cacher une autre réalité : l'annonce en 2012 de 54 000 emplois nouveaux pour l'enseignement scolaire n'a jusque là abouti qu'à la création de l'équivalent de 7 000 postes d'enseignants à temps plein pour le second degré. On est très loin d'avoir comblé le gouffre créé par la suppression dans l'éducation de près de 70 000 emplois entre 2007 et 2012. Le boom des naissances de l'an 2000 n'a apparemment pas été pris en compte, pas plus que les départs massifs à la retraite des babyboomers de l'après-guerre.

De surcroît, les enseignants ne sont pas les seuls adultes qui risquent de faire défaut dans les établissements scolaires. Ce CTSD est l'occasion de se pencher sur la répartition des postes d'assistants d'éducation dans le département. Une première constatation s'impose : tout se fait à moyens constants. Les postes créés en 2012 puis immédiatement supprimés en 2013 ne sont toujours pas de retour alors même que le département accueille cette année encore 300 élèves de plus qu'en 2012. Faute de moyens suffisants, les effets de seuils bien connus dans le département font que pour permettre aux petites structures de fonctionner normalement, les gros établissements doivent encore se serrer la ceinture.

Nous remarquons ainsi que les deux derniers établissements en éducation prioritaire du département sont tous deux sous-dotés en terme de postes d'AED. Au collège REP Les Perrières, c'est presque 3/4 d'un poste d'AED qui manque alors que cet établissement entre cette année dans un processus de restructuration et a pour vocation d'accueillir près de 1000 élèves jusqu'à l'ouverture d'un nouveau collège en nord Ardèche. L'autre établissement d'Annonay est encore moins bien loti, puisqu'il a la couverture la plus basse du département.

Au total, ce sont quatre établissements dans lesquels il manque au moins un demi AED à la rentrée 2015 selon les critères retenus par l'administration. Et il suffit d'interroger les personnels de nombreux établissements ardéchois pour se rendre compte que les besoins sont en réalité plus importants encore. Pour que les Vies Scolaires puissent être réellement soulagées de la pression qui pèse sur elles et puissent pleinement œuvrer, avec les autres personnels des établissements, à l'instauration du climat de travail serein nécessaire à la réussite de nos élèves, il est urgent de revoir à la hausse le nombre de postes de surveillants en Ardèche. Nous voulons encore espérer que quelques uns des postes promis pendant la dernière campagne présidentielle pourront servir à cela.